

## Le retour des exilés

Jacques Godbout

Volume 25, Number 2 (146), April 1983

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/30469ac>

[See table of contents](#)

### Publisher(s)

Collectif Liberté

### ISSN

0024-2020 (print)

1923-0915 (digital)

[Explore this journal](#)

### Cite this article

Godbout, J. (1983). Le retour des exilés. *Liberté*, 25(2), 20–25.

JACQUES GODBOUT

## LE RETOUR DES EXILÉS

On ne peut reprocher à un Rapport comme celui du Comité d'étude de la politique culturelle fédérale de ne pas être *écrit*. Ce n'est (à l'évidence) pas une œuvre littéraire et les comités n'ont jamais eu de style. Mais on peut par contre exiger d'un Rapport qu'il soit *pensé*, ce qui visiblement n'a pas été le cas, et plus encore dans les chapitres consacrés au cinéma et à la radiotélédiffusion. En réalité, parce que les francophones l'ont boudé, le Comité Applebaum-Hébert ne s'est visiblement intéressé qu'aux problèmes des Canadiens de langue anglaise. En ce sens il est le prolongement du coup de force constitutionnel car il assume de façon arrogante que ce qui est souhaitable pour la culture de langue anglaise l'est de même en français. Cette pensée symétrique qui ne distingue jamais, sauf dans l'analyse, les besoins d'un peuple de cinq millions d'habitants de celui qui en compte presque quatre fois plus, qui s'ingénie à faire 101 recommandations unidimensionnelles, mène parfois les rédacteurs à des affirmations loufoques. Retenons en particulier le paragraphe patriotique et enthousiaste qui clôt le chapitre sur le cinéma :

*Comme dans la plupart des autres arts, le Canada a prouvé qu'il pouvait engendrer des créateurs et des techniciens hors pair. Jusqu'à présent les meilleurs d'entre eux ont dû gagner*

leur vie ailleurs, privant notre pays de leur talent. Les studios et les conseils d'administration d'Hollywood ne manquent pas d'acteurs et de réalisateurs canadiens; les écrans de télévision et de cinéma aux Etats-Unis, en France et en Grande-Bretagne l'attestent. Sachons faire revenir ici ceux de nos artistes qui travaillent à l'étranger et veillons à garder nos futurs talents afin que le public et l'industrie bénéficient de leurs réalisations et que le reste du monde voie ce qu'ils peuvent alors faire.

Nous n'insisterons pas sur l'aspect injurieux d'un tel délire pour les «artistes» qui n'ont pas quitté le pays et qui, évidemment, ne sont pas «les meilleurs». Mais il convient d'insister sur le fait qu'aucun réalisateur de langue française, aucun scénariste, aucun cinéaste québécois n'a choisi, à ce jour, l'exil. Comment se fait-il que le rédacteur, enivré par ses recommandations, livre le fond de sa pensée soudain? Après avoir recommandé le démantèlement de l'Office national du film, la privatisation complète du secteur de la production, la reconduction des sinistres abris fiscaux, Jacques Hébert et Louis Applebaum claironnent que tout cela n'a qu'un but: ramener, *here and now*, les talents perdus à la bergerie canadienne! A qui pensaient-ils? A Carole Laure?

Se peut-il que Jean-Louis Roux, Alain Stanké, Guy Robert et Denis Héroux, nommés à ce Comité pour étudier la politique culturelle fédérale, aient négligé de lire ce qu'ils signaient? Ce qui est plus plausible, c'est que les conclusions auxquelles le Rapport devait arriver étaient arrêtées bien avant que le Comité puisse produire son travail. On sent, encore une fois dans le chapitre sur le cinéma, que l'analyse des faits n'a rien à voir avec les *intérêts* en jeu. Nous n'en donnerons qu'un exemple, celui des abris fiscaux.

Après avoir expliqué que la déduction d'impôt pour amortissement (de l'ordre de 100%) avait permis la production de nombreux longs métrages

(soixante-sept en 1979 seulement), le Rapport précise que plusieurs de ces films ne connurent ni succès, ni même de distribution. Au plan culturel, le bilan est plutôt négatif, disent les auteurs, et au plan économique les dégrèvements ont provoqué une inflation extraordinaire. Enfin, ajoute le Rapport, les films de langue française, dans cette aventure capitaliste, furent laissés pour compte. Comme, de toute manière, les profits étaient extrêmement douteux et les films plus mauvais les uns que les autres, le Rapport avoue que peu à peu les investissements se sont raréfiés au point de disparaître.

Les abris fiscaux ont engraisé des courtiers, ils ont artificiellement provoqué une surenchère dont les films québécois ont été victimes, et n'ont laissé, au plan culturel, aucune trace: ce jugement est celui de Messieurs Applebaum-Hébert. Or cela ne les empêche pas, d'un même souffle, d'affirmer que *malgré ses lacunes en ce qui a trait à la protection de nos valeurs culturelles la déduction pour amortissement a prouvé qu'elle pouvait attirer les énormes capitaux nécessaires à la réalisation d'un long métrage*. Alors que dans le chapitre sur les ressources financières les auteurs affirmaient qu'il n'y avait aucun marché au Canada, quelques pages plus loin ils écrivent (acte de foi?) que *les bons films peuvent aussi rapporter de l'argent* et concluent en recommandant (62) *qu'il faut continuer d'appliquer la déduction pour amortissement!*

Contradictions? Comment se peut-il qu'entre l'analyse de la situation et les recommandations il y ait un tel fossé? C'est que si l'analyse a été faite dans les règles, à partir de mémoires déposés devant le Comité, les recommandations, elles, ont été formulées dans les officines des grands bureaux d'avocats où l'on manipule les argents du cinéma au profit des amis du Parti libéral. Le tout a d'ailleurs été préparé par les scribes de la S.D.I.C.C. puisque l'on sait aujourd'hui que le chapitre qui condamne le secteur public du cinéma au profit de l'approche bancaire a été en bonne partie rédigé par un *producteur privé*, Mr.

Michaël Spencer, ancien employé de l'O.N.F., ancien employé de la S.D.I.C.C. et aujourd'hui à la recherche de capitaux (afin de ramener au Canada les talents qui ont fui?) qui lui permettront d'entreprendre des longs métrages de «saveur internationale».

Evidemment, attaquer le secteur public, recommander que la Société Radio-Canada cesse de produire ses émissions et devienne uniquement acheteuse, ériger l'une contre l'autre les sociétés d'Etat en affirmant que Radio-Canada remplace par ses informations tous les documentaires «vieillots» du producteur de la Côte-de-Liesse, chanter sur tous les tons les vertus de l'entreprise privée subventionnée et l'inefficacité des institutions publiques, en somme se faire le défenseur de la privatisation dans un pays sans marché suffisant pour l'industrie privée ne peut relever que d'un délire naïf inspiré des politiques Reaganiennes. Mais a-t-on le droit d'être naïf quand on consacre trois ans et trois millions de dollars à l'analyse d'une politique culturelle?

Et qu'est-ce donc qui choque ces messieurs dans la programmation de Radio-Canada par exemple? Sa volonté, par ses téléromans et ses émissions sportives, d'entrer en compétition ouverte avec l'entreprise privée? Tiens... tiens! L'acharnement à privilégier des cotes d'écoute qui lui permettent de diffuser des publicités? Ah... et si l'on interdisait la publicité à Radio-Canada, où donc irait-elle se nicher? Chez les câblo-distributeurs peut-être? Le bonheur des uns...

Pendant que Jacques Hébert étudie le marché audio-visuel avec les visières d'un ancien commissaire du CRTC, les entrepreneurs libéraux se frottent les mains. Qu'espèrent-ils? Une entreprise privée subventionnée par l'Etat, dont les comptes ne seraient jamais vérifiés par le Parlement, qui toucherait en produisant les émissions de Radio-Canada, en réalisant les films de l'ONF, en obtenant des fonds des services de l'impôt (par les abris fiscaux), en assurant la production et la diffusion de tout le matériel audio-visuel de l'Etat fédéral, plus de 150 millions de

dollars par année! C'est un beau gâteau. On comprend que les dents soient longues et acérées. D'autant plus que la télévision payante, moussée par Madame Jeanne Sauvé pour les raisons que l'on devine, ne sera vraisemblablement pas le succès financier que l'on escomptait. Il faut donc des compensations.

Que s'est-il passé? Chaque fois qu'une technologie nous arrive des U.S.A., les petits entrepreneurs indigènes croient qu'ils en tireront au Canada autant de profits qu'aux Etats-Unis. Ils oublient que notre pays comprend deux marchés, l'un minuscule, l'autre qui n'est guère que le dixième du marché américain sur un territoire trop vaste. Ils s'en vont néanmoins faire des promesses de «contenu canadien» à tous les organismes règlementaires et s'empressent de monter leur affaire. C'est ainsi que la télévision payante, il y a à peine deux ans, devait sortir le cinéma canadien du marasme! Producteurs, politiciens et réalisateurs y mirent tous leurs espoirs. On leur promettait de diffuser leurs films, on leur offrait enfin un marché... Mais personne n'avait pris la peine de vérifier les chiffres, surtout pas les journalistes: combien de foyers fallait-il pour que la télévision payante soit rentable? Plus de foyers que le Canada en peut offrir! Qui s'abonne à la télévision payante? Majoritairement ceux qui n'ont pas déjà les services du câble. Or, au Canada, 70% des clients sont câblés. Pourquoi alors se lancer dans ces systèmes? Parce qu'ils sont là, parce que les plus cyniques s'enrichissent dès le début aux dépens des actionnaires, parce que ces messieurs se disent qu'une fois la machine mise en marche, le gouvernement leur viendra bien en aide.

C'est ce à quoi s'emploie le Rapport Applebaum-Hébert: aider l'industrie «privée» à se faire subventionner, puisqu'il n'y a toujours pas de marché, au Canada, qui justifie le niveau d'investissement nécessaire aux productions audio-visuelles.

En diminuant l'autonomie de Radio-Canada, en détruisant l'Office national du film, en recomman-

---

dant la privatisation du secteur audio-visuel, le Rapport du Comité d'étude de la politique culturelle fédérale non seulement sacrifie la culture québécoise aux intérêts de quelques individus, mais encore prépare la voie à une américanisation fulgurante de la culture canadienne-anglaise.

Il est des intellectuels qui se demandent s'il vaut *vraiment* la peine de tant s'ébattre et de dépenser aujourd'hui tant d'argent pour se différencier du voisin. Messieurs Louis Applebaum et Jacques Hébert, en ce qui a trait au cinéma, ont pour leur part choisi: il faut, croient-ils, rapatrier nos artistes et créer un *Hollywood North* sous les épinettes.

Dans ce décor les cinéastes du Canada, quelle que soit leur langue officielle, deviendront à coup sûr des exilés de l'intérieur.